

PRIX DE L'ABONNEMENT :

DÉPARTEMENT, six mois. . . 7 >
 REMIREMONT, six mois. . . 6 50
 FRANCE, un an. 15 >

ANNONCES

La ligne : { Judiciaires. . . 40 c.
 Ordinaires. . . 20 c.
 Réclames. . . 25 c.

LE PEUPLE VOSGIEN,

JOURNAL DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE.

Mardi, 20 Août 1850.

On s'abonne : — à Rambervillers, chez le citoyen MÉJEAT, limonadier ; — à Bruyères, chez le citoyen HENRI CLAUDEL ; — à Mirecourt, chez le citoyen ROLLIN-L'ÉCOLE ; — à Dompaire, chez le citoyen L. GUYOT, brasseur ; — à Saint-Dié, chez le citoyen DUBOIS, brasseur ; — à Gérardmer, chez le citoyen GUERY, notaire ; — à Remiremont, chez le citoyen MOUGIN, imprimeur ; — à Neufchâteau, chez le citoyen CHAFFAUT, limonadier ; — à Corcieux, chez le citoyen QUILLLOT, notaire.

LE PEUPLE VOSGIEN

PARAIT LES MARDI ET VENDREDI.

S'adresser, pour ce qui concerne la rédaction et l'administration, au bureau du journal, à Remiremont.

Les lettres non affranchies seront rigoureusement refusées.

Remiremont, le 20 Août 1850.

L'enthousiasme de commande.

M. L. Bonaparte, aujourd'hui président de la République, mais dans moins de deux ans simple citoyen, parcourt en ce moment la France avec un train royal, escorté par ses ministres, ses aides de camp et ses courtisans, reçu par les autorités avec toute l'ancienne pompe monarchique, entouré d'une foule curieuse et presque partout félicité par les corps électifs. Nous comprenons l'enthousiasme officiel, l'empressement soldé que le chef du pouvoir exécutif trouve chez ses agents, un enthousiasme de commande, cela se conçoit. La Constitution lui a livré la nomination aux divers emplois ; les fonctionnaires font assaut de servilité, d'exaltation apparente et d'hypocrite dévouement pour obtenir de l'avancement. Les subordonnés ont reçu de leurs supérieurs l'ordre d'être empressés et enthousiastes ; ils obéissent par intérêt ; quoi de plus simple ?

Nous pouvons, nous, démocrates, apprendre par ces manifestations royalistes des fonctionnaires, que l'administration est encore constituée sur le principe monarchique de l'arbitraire ministériel et présidentiel ; nous pouvons y voir la nécessité d'abolir l'intervention capricieuse du pouvoir exécutif dans la nomination et l'avancement des fonctionnaires ; nous pouvons y puiser des arguments pour l'organisation de l'administration sur les bases égalitaires du concours, de l'élection et de l'ancienneté. Mais nous ne devons pas nous étonner de voir les autorités dépendantes du chef du pouvoir exécutif fêter son voyage, avec l'espoir des récompenses promises à leur zèle.

Que les agents officiels ne soient pas seuls à acclamer le neveu de son oncle ; qu'ils soient secondés par une foule soldée à divers titres pour figurer le peuple, c'est la faute des institutions sociales qui réduisent des millions de citoyens d'un pays libre à chercher ailleurs que

dans un travail insuffisant et infructueux, les moyens de vivre.

Des fabricants, de grands propriétaires, entraînent leurs ouvriers, leurs paysans, menacés d'être privés de leurs salaires s'ils ne courent au devant de celui qui a contre-signé les lois qui les rangent dans la vile multitude, les privent de leurs libertés ou les accablent d'impôts vexatoires. Si la misère met ces prolétaires à la discrétion des capitalistes ; si les pauvres inscrits au bureau de bienfaisance, ou secourus par certaines congrégations se joignent à eux pour grossir le cortège du président, c'est à la société, non à ces victimes, que nous nous en prenons de cette dégradation civique.

Mais quand des corps électifs, des conseils municipaux sortis de l'élection, représentants du peuple souverain s'attèlent au char impérial du prince-président ; quand le budget des communes est mis à contribution pour simuler les réjouissances populaires et soudoyer l'enthousiasme ; c'est au peuple lui-même que nous adressons nos reproches, car il s'est réduit volontairement au rôle de serf, en déléguant ses pouvoirs aux ennemis de sa souveraineté.

Le suffrage universel a toutefois été puni de sa faute par ceux-là même en faveur desquels il l'avait commise. MM. Bonaparte, Thiers, Berryer, Changarnier et compagnie ont déclaré la vile multitude qui les avait élus coupable d'indignité politique ; il l'ont exclue des listes électorales.

La vile multitude, ainsi flétrie par la majorité et par le président même, comprend-elle sa faute ? Comprend-elle combien il est honteux pour elle de voir ses représentants les plus directs, les conseils municipaux flatter et complimenter le président ?

Elle l'a compris sur plusieurs points. Les énergiques et formidables manifestations populaires qui ont étouffé en Bourgogne, la voix des courtisans et des stipendiés, prouvent que la vile multitude s'est vengée à la fois de ceux qui l'ont trahie et de ceux qui l'ont calomniée. Elle a étouffé les cris des flatteurs et des conspirateurs sous ses acclamations strictement constitutionnelles ; elle a fait taire les appels à la guerre civile ; et quand on criait : Vive l'empereur ! vive Napoléon ! les populations répondaient : Vive la République ! vive l'amnistie ! le suffrage universel et la liberté de la presse ! à bas l'impôt des boissons !

La nation souveraine a trop longtemps jusqu'ici fait preuve d'ignorance, elle n'a su ni utiliser, ni conserver

il n'entend pas raillerie, et si je retombais sous sa main. Toute réflexion faite, il vaut mieux assister au mariage. Trente mille florins valent bien une messe, comme disait ce bon roi franc.

Il était trois heures à peu près lorsque les deux amis s'étaient séparés, fort amicalement en apparence, mais conservant tous deux une arrière-pensée qui pouvait se faire jour à la première occasion. Cependant, l'irritation de Philippe se calma peu à peu en présence des résultats que lui promettait le concours de Tibalt. La création de cet oncle lui coûtait sans doute cher, mais enfin elle assurait le succès immédiat de ses combinaisons. Cette réflexion le remit en bonne humeur ; il alluma un cigarre, ouvrit sa fenêtre, et, penché sur la petite grille de fer qui garnissait le bas des croisées, il s'abandonnait depuis quelque temps aux rêveries que nous inspire la perspective d'un bonheur certain et longtemps poursuivi. Il retournait dans son passé et tressaillait d'épouvante. Puis il ramenait ses regards vers l'avenir où l'amour lui offrait une voie nouvelle.

Il en était là de ses rêves lorsque sa porte s'ouvrit sourdement et la Bohémienne Ouldine s'offrit à ses regards.

Cette apparition inattendue produisit sur lui l'effet d'une bourrasque à la surface d'une onde immobile.

l'arme pacifique et toute puissante du suffrage universel.

Mieux instruite aujourd'hui, éclairée par l'expérience, serait-elle redevenue digne de le reconquérir ?

Nous le croyons en lisant dans les *Débats* mêmes l'aveu du formidable ensemble avec lequel la Bourgogne a crié : *Vive la République !* sur le passage de l'hôte de l'Élysée.

Ce n'est certes pas le chemin des Tuileries qu'a pris M. Bonaparte, en visitant Dijon, Châlons, Macon, Lyon, Strasbourg et Metz. Que les populations persévèrent : qu'elles réprimandent sévèrement le zèle monarchique et dispendieux des municipalités, qu'elles fassent entendre leur voix irritée aux représentants en vacances ; et la France, sortant de la servitude volontaire où elle est tombée, reprendra sa marche glorieuse et révolutionnaire à la tête de la démocratie universelle !

Wiesbaden et Claremont.

La France assiste en ce moment au plus étrange et au plus instructif spectacle que peut-être il ait jamais été donné de contempler à un peuple libre et souverain, maître de ses destinées et ne dépendant que de lui-même.

Ce spectacle est complexe comme la situation.

D'une part, nous voyons l'héritier d'un grand nom, voyageant à la recherche d'une immense popularité qui s'évanouit chaque jour et que lui-même a complètement perdue en s'inspirant des idées et des avis perfides des vieux partis ennemis de nos libertés ; en donnant sa participation à la plus sanglante et à la plus irréparable injure qui pût être faite à ses partisans ; en enlevant aux trois quarts au moins de ceux qui lui avaient donné le pouvoir, tous hommes au cœur chaud et patriotique, leurs droits politiques et de citoyen ; en les repoussant avec mépris, en les laissant traiter de vile multitude, du haut même de la tribune nationale.

Le peuple qui créa et fit sortir de ses mains une puissance dans laquelle il pouvait y avoir tant de force démocratique, s'était ressouvenu du grand homme qui était sorti de ses rangs, de son idole des grands jours de gloire, de la victime des rois conjurés. — L'autre, nous ne parlons plus du grand homme, oubliant l'origine de son pouvoir, ne paraît s'être ressouvenu que d'une chose, c'est qu'il sortait du sang d'un roi. Donc, arrière le peuple encore une fois, et place de nouveau

L'étonnement, la crainte d'être compromis par l'imprudence de cette femme, le désir de savoir quel motif l'amenait, tous ces sentiments contraires se disputèrent son esprit. Il resta quelques instants sans prononcer un seul mot... Enfin, la colère l'emporta.

— Malheureuse ! s'écria-t-il, que viens-tu faire ici ? Ne sais-tu pas à quoi tu t'exposes ?

— Ne craignez rien, maître, répondit tranquillement la vieille Gypsie, avant d'entrer j'ai visité les abords de la maison... le père Blésius s'amuse à tailler les arbres de son jardin, sa fille est près de lui et les domestiques sont à leur ouvrage.

Ces paroles rassurèrent un peu Philippe, pourtant il s'avança un peu sur le palier, descendit quelques marches, jeta un coup d'œil dans le vestibule et ne revint qu'après s'être convaincu que la Bohémienne avait échappé à toute surveillance.

— Tu es bien heureuse, lui dit-il alors d'avoir pu te glisser dans ma chambre sans être vue. Mais à l'avenir que cela ne se renouvelle jamais... je te défends de reparaitre ici, sous aucun prétexte. Tes imprudences continuelles me mettent sur des charbons ardents... Voyons, parle, qu'as-tu à m'apprendre ?

— Une excellente nouvelle, maître... mais je viens de loin et je suis très-fatiguée.

FEUILLETON DU PEUPLE VOSGIEN.

SCHINDERREANS

(JEAN-L'ÉCORCHEUR).

Historique.

SUITE *.

Mais lorsque Philippe d'Argental eut refermé sa porte, lorsqu'il se trouva seul, son indignation, longtemps contenue, fit sourdement explosion.

— Ame de boue ! murmura-t-il avec l'expression du plus profond mépris... Misérable qui n'a jamais pu s'élever jusqu'à la reconnaissance et qui veut juger de ce que peut l'amour... Mais patience... quand je me serai servi de toi... je te briserai !...

Le vieillard, de son côté, se prit à rire de la générosité de Philippe : — Imbécile ! marmota-t-il en deux petits éclats de rire aigus, qui veut une femme, et me donne de quoi acheter toute l'espèce, y compris la sienne !... S'il n'était pas si dangereux, je pourrais lui jouer un bon tour en m'éclipsant dès aujourd'hui...

* Voir les numéros des 19, 25, 26, 31 juillet, 6, 15 et 16 août.

aux grands seigneurs de la naissance et de la fortune.

Le peuple a compris bien vite et il s'est retiré. D'un autre côté, ces grands, si fêtés, si choyés par l'élu du peuple et auxquels on a tout ou presque tout sacrifié, ont abandonné à leur tour celui qui leur avait si généreusement et si imprudemment tendu la main pour les tirer du néant où ils étaient fatalement tombés.

Tous ces avides et incorrigibles ambitieux se sont divisés en deux troupes, ne pouvant s'accommoder de la République, qui n'a à leur accorder aucune de ces faveurs injustes ou corruptrices dont ils ont toujours vécu. La France étonnée de tant d'audace, mais forte de son droit, voit les uns aller à grand bruit à Wiesbaden et les autres à Claremont, mendier une restauration à l'étranger et tendre la main d'avance à la porte des rois déchu.

Rêvant sans cesse le retour de la monarchie si chère à leurs appétits, ils espèrent que ces rois tombés, qu'ils redemandent à cor et à cris, reviendront bientôt; que la France, encore une fois trompée et abusée par eux, les laissera passer, et qu'ils se retrouveront comme autrefois les seuls maîtres de toutes les libertés, les seuls dispensateurs de toutes les faveurs; et à l'avance; comme des gens depuis longtemps privés de leur pâture, ils y courent ainsi qu'à une curée.

C'est assurément bien là le cas de dire... qu'avant de vendre ou de se partager la peau de l'ours, il faudrait d'abord l'avoir couché par terre... Et l'ours ici c'est la République, ni plus ni moins.

Tous ces intrigants, tous ces outrecuidants personnages, qui ne peuvent seulement pas s'accorder entre eux sur l'objet de leur culte, ne manqueront certainement pas, chacun de leur côté, de dire et d'assurer à leurs augustes fétiches, qu'ils représentent la France; qu'ils sont chargés de parler en son nom... que cette France a faim, qu'elle a soif de ses rois, qu'elle se meurt et ne peut plus vivre sans eux... et toutes autres semblables billevesées.

C'est bien toujours ainsi qu'ils ont dit et agi. La France suivant eux ne se compose que d'eux et des leurs, c'est-à-dire d'une imperceptible petite minorité qui se perd dans l'Océan national; dans leur arithmétique politique le peuple ne compte pour rien et n'y compte que comme contribuable, ou mieux encore, comme le mouton, pour sa chair et sa toison.

Faire de pareils contes c'est fort joli sans doute et tout cela sera cru et fort bien accueilli par les seigneurs et maîtres. Mais compter comme cela c'est étrangement se tromper, c'est compter sans son hôte, sans le peuple Français.

Aujourd'hui, ce peuple, jadis si débonnaire et si confiant, est devenu défiant. Son instruction est toute faite, il est majeur et n'a plus besoin de ces tuteurs infidèles qui se sont toujours enrichis de ses dépouilles, en faisant litière de ses droits et de ses intérêts les plus chers; dès à présent il saura bien se gouverner sans eux, il a ressaisi sa souveraineté et ne l'abdiquera plus... que MM. les royalistes des deux branches se le tiennent pour dit et ne poussent pas l'aveuglement jusqu'à penser encore qu'ils pourront nous replacer sous le joug détesté :

Des aînés, avec leur cortège obligé de nobles orgueilleux et de prêtres intolérants;

Ou des cadets, avec leurs loups-cerviers et leur régime honteux de corruption.

Les Français se ressouviennent trop bien des aménités de ces deux régimes pour consentir jamais à les souffrir de nouveau. Et les incroyables choses que chaque jour

ils voient faire aux pélerins dont nous venons de parler, seraient à elles seules plus que suffisantes pour les en dégouter à jamais; aussi la République est leur dernier mot et envers et contre tous ils resteront républicains.

Voyage du président de la République.

Le président de la République continue son voyage à travers les départements de l'Est.

A Dijon, où le président a fait son entrée à neuf heures et demie du soir, il en a été de même. La porte de la Liberté était illuminée sur toutes ses faces. La musique du régiment exécutait des marches républicaines. Des groupes nombreux postés de distance en distance poussaient des cris de : *Vive la République!* qui couvraient totalement les quelques cris épars de : *Vive l'empereur!* C'était une véritable fête en l'honneur du gouvernement républicain. Le président semblait vivement ému. Au moment de l'entrée à la préfecture, une foule immense a renouvelé les cris de : *Vive la République! Vive la Constitution!*

Le parti bonapartiste a eu plus la malencontreuse et la plus naïve des idées; il a voulu faire une manifestation.

Nous avons vu la manifestation sortir de la ville pour se porter à la rencontre du président. C'était un spectacle comique. Une multitude de gamins entouraient messieurs les bonapartistes; un grand nombre même précédaient ces derniers, marchant à reculons et le visage tourné vers les dix-décembristes, criant d'un ton goguenard : *Vive la République!* et la foule d'applaudir!

Le triste cortège s'achemina ainsi au milieu des éclats de rire de la population jusqu'aux Chartreux (hôpital des fous), où les plaisants proposaient de le faire entrer.

Arrivé là, il se trouva en présence d'un escadron de lanciers et fit entendre le cri de : *Vive Napoléon!* Mais l'officier s'avançant vers eux : Napoléon est mort! cria-t-il; puis se tournant vers ses hommes : *Vive la République!* Et l'escadron tout entier répéta le cri avec enthousiasme.

Le lendemain matin, après les réceptions officielles à la préfecture, le président a passé la revue des troupes. Il était à cheval et portait, malgré la Constitution qui le lui défend, l'uniforme général de la garde nationale.

L'affluence du public était considérable et le cri de : *Vive la République* s'est fait entendre sur tout le trajet parcouru avec un ensemble formidable.

Après la revue, le président a visité les établissements publics et il est ensuite parti pour Fixin, petit village à 8 kilom. de Dijon, où l'on admire une magnifique statue de l'empereur Napoléon, sculptée par notre compatriote Rude et élevée par les soins du commandant Noisot.

Les troupes avaient été immédiatement dirigées sur ce point. M. Bonaparte fut reçu par les salves de l'artillerie établie sur les hauteurs voisines et par le commandant Noisot qui le pria, à l'occasion de son voyage et de la fête de son oncle, d'accorder la liberté aux détenus politiques. Le prince répondit que cela ne le regardait pas; mais la foule accourue à Fixin appuya énergiquement la demande du commandant, et dès lors le cri de *Vive l'amnistie!* couvrit tous les autres cris.

Cette demande d'amnistie mérite d'être remarquée d'autant plus que M. Noisot, ex-officier du bataillon de l'Elbe, conspirateur en permanence sous la restauration, héros de juillet, à l'honneur, depuis quelque temps, d'appartenir au grand parti de l'ordre.

La journée s'est terminée par un bal au théâtre. Les démocrates ont pensé, avec raison, qu'ils ne pouvaient pas y assister, par plusieurs motifs.

A CHALONS-SUR-SAONE, l'enthousiasme républicain n'a pas été moins vif qu'à Dijon; voici sur le passage du président dans cette ville quelques détails que nous extrayons d'une lettre adressée particulièrement au *Peuple vosgien* :

Le conseil municipal s'est abstenu d'aller au-devant de lui, et trois membres seulement l'ont reçu à l'hôtel-de-ville; à la section du chemin de fer, il a été accueilli par un ton-

— Il faut lui rendre service sans qu'il sans doute. Sa maîtresse Rachel se désespère depuis qu'il a quitté la forêt Noire. Elle le croit mort, englouti dans quelque torrent, tué au fond de quelque défilé! Elle en perd la tête et finirait par en mourir de douleur!... Ce qui serait bien malheureux, car elle n'a pas son égale pour le courage, la hardiesse, la beauté!... Allons lui rendre la vie et le maître me récompensera magnifiquement.

En ce moment elle fit une nouvelle pose en levant les yeux sur Philippe d'Argental... Mais elle le vit pâle, immobile, et fixant sur elle un regard étincelant comme l'éclair...

Elle le crut indigné de sa rapacité, et poursuivit avec précipitation :

— Oui, maître, j'allai voir votre belle Rachel, et je lui annonçai que vous étiez à Pirmesens.

A peine eut-elle prononcé ces mots qu'un rugissement sourd, qui fit trembler les vitres, s'échappa de la poitrine de Philippe. Il se pencha lentement sur la vieille Gypsie et la saisit au bras d'une main de fer. Ses yeux étaient injectés de sang, et le feu de la colère semblait lui dévorer le visage.

Ouldine, à cette étreinte terrible voulut jeter un cri... mais quand elle regarda cet homme en face, elle n'en eut plus la force et tomba courbée sur sa chaise en lais-

serre de cris de : *Vive la République!* Je puis vous donner ma parole d'honneur que je n'ai pas entendu un seul cri de : *Vive le président!* ou de : *Vive l'empereur!*

Il paraît que le mot de République a très-mal sonné à son oreille et son départ a été dévancé pour ce motif. Il s'est abstenu de visiter l'hôpital où il avait fait prévenir qu'il se rendrait; mais il aura jugé plus convenable de s'embarquer pour ne pas entendre de nouveau les cris de la population qui encombraient les quais et le pont de l'hôpital.

Enfin il est parti pour Mâcon et de là pour Lyon. Qu'il voyage longtemps. »

(La suite au prochain numéro.)

Conseil général.

C'est lundi prochain 26, que le conseil général des Vosges se réunit à Epinal; la lettre suivante a donc une importance incontestable.

Neufchâteau, le 16 août 1850.

Citoyen rédacteur,

Je lis dans le *Journal des Vosges* un article signé docteur Haxo, et dans lequel il fait pressentir que les conseils généraux seront appelés dans leur prochaine session à se prononcer sur une grave question politique, l'opportunité de la révision de la Constitution.

Sans se prononcer positivement sur la légalité de cette extension de pouvoir ou d'attribution que chacun apprécie à son point de vue politique, il rappelle que, dans la session de 1849, le conseil général des Vosges a notamment exprimé le vœu d'une réforme électorale, et que ce vœu n'a paru illégal ni au gouvernement ni à personne.

Je ne veux en rien critiquer son opinion sur la nécessité d'une révision avant le terme que la Constitution a fixé, je ne viens pas non plus décliner la compétence des conseils généraux ni préjuger des conséquences qu'en attendent ceux qui la désirent. Je viens seulement relever une erreur du docteur Haxo.

Je n'ai manqué à aucune des séances du conseil général en 1849, et il n'y a été nullement parlé de réforme électorale, la question de réglementation du suffrage universel, aujourd'hui jugée, n'était pas encore sortie de la gibecière burgrave, et si telle qu'elle est résolue gouvernementalement, elle eut rencontré des sympathies, elle eut trouvé bien des contradicteurs.

Un seul vœu ayant une portée toute significative a été présenté par moi, il tendait à ce que, pour rétablir la confiance, rassurer le pays sur des tentatives réactionnaires ou des appréhensions qui prenaient déjà chaque jour plus de consistance, le conseil général émit le vœu que jusqu'au moment fixé par l'article 111 de la constitution, il n'y soit apporté aucune modification.

Les motifs qui ont été donnés pour le faire repousser par l'ordre du jour, ont tous été basés sur le respect dû à la constitution et dont le pouvoir ni personne ne doit et ne cherche dit-on à s'écarter.

Si personne ne cherche à en sortir, pourquoi donc tous les journaux soutenus par la réaction ou abrités par le pouvoir veulent-ils soulever cette question?

E. COUTAUT.

Membre du conseil général des Vosges

Chronique locale.

EPINAL. —

Les amis du citoyen Guilgot savaient qu'il arriverait dimanche à Epinal; ils ont voulu au nombre d'une tren-

sant échapper un faible gémissement, comme le cri du chevreau qui vient de sentir les serres de l'aigle.

Il y eut un moment d'attente pendant lequel Philippe d'Argental sembla lutter contre la fureur qui le dominait.

Cette scène avait quelque chose d'épouvantable.

Ouldine, à travers son effroi, comprenant qu'elle avait commis une faute grave.

— Pardon, maître, dit-elle d'une voix entre-coupée, pardon!... je me suis trompée... j'ai voulu vous rendre service...

— Si je m'écoutais! dit sourdement Philippe les dents serrées par la fureur, tu n'existerais plus!... mais je te fais grâce... achève.

Et il lacha son poignet presque brisé.

La pauvre Houldine était frappée d'une terreur si profonde, qu'elle ne pouvait articuler un seul mot. Le regard de cet homme la fascinait, elle frémissait des pieds à la tête, une sueur froide décollait de son front... cependant elle se tourna instinctivement vers la porte.

Philippe devina son intention et alla fermer la verrou.

ÉMILE-ERCKMANN CHATRIAN.

(La suite au prochain numéro.)

Philippe lui indiqua un siège et l'écouta debout.

— D'abord, maître, j'ai remis votre paquet à Tibalt, qui n'a rien voulu me donner pour mes peines... vous savez, le double de la somme?

— C'est bien, continue.

— J'ai donc suivi le chemin que vous m'aviez tracé, en cotoyant la Lanter jusqu'à Wissembourg et la petite rivière de Selz jusqu'au Rhin... j'ai passé le fleuve sur la barque d'un pêcheur de Niéd, et je me suis rendue au moulin de Hassembruck, où l'on ne m'a pas payée... comme j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire.

Elle s'arrêta de nouveau en regardant Philippe d'Argental d'un air très-significatif.

— Ah! ah! je comprends, dit-il avec un sourire dédaigneux, toi aussi tu veux être payée d'avance... Et il lui jeta quelques pièces d'or qu'elle saisit avidement.

— Maintenant, arrive au fait; ma patience est longue... mais elle a des bornes.

— Si bien donc, reprit la vieille Gypsie, qu'en sortant du moulin, sans avoir reçu un seul krentzer... je me disais : — Ce Tibalt n'est qu'un misérable... mais notre maître est le plus généreux des hommes!

Philippe frappa du pied avec impatience, la vieille continua vivement :

taine aller à sa rencontre jusqu'à Nomexy, où un banquet avait été préparé pour la réception du représentant montagnard. Les démocrates des communes voisines sont venus spontanément grossir les rangs des convives dont le nombre s'est alors élevé à soixante environ. Bientôt l'hôtel où l'on s'était réuni a été entouré par une foule de citoyens des campagnes environnantes et les plus vives acclamations n'ont cessé de retentir en l'honneur de la République démocratique et de ses courageux défenseurs.

En approchant d'Epinal, vers sept heures du soir, le citoyen Guilgot a rencontré un grand nombre de démocrates qui venaient au-devant de lui et il a dû mettre pied à terre pour entrer en ville, où les vivats sympathiques de la foule l'ont salué jusqu'à sa demeure. En un instant la place du Gravot a été envahie par des ouvriers qui ont entonné des chants républicains et répété mille fois avec entrainement les cris de : *Vive la République ! Vive la Constitution ! Vive la Montagne !*

Une sérénade, organisée comme par enchantement, a terminé cette réception fraternelle, qui laissera dans tous les esprits un souvenir honorable, aussi bien pour le citoyen qui en a été l'objet que pour ceux qui ont su fêter son retour à Epinal avec un enthousiasme plein de dignité et sans faire entendre aucun cri de haine, ni de colère dans cette ville où la réaction est cependant livrée aux plus mauvaises passions.

— On rapporte que M. le préfet, à la suite de l'élection municipale du 7 juillet dernier, a offert la gestion des intérêts de notre cité à la minorité du conseil dont l'administration Claudel faisait partie.

On dit encore que, à bout d'expédients, il a remis à la majorité socialiste de ce conseil la formation de la nouvelle administration.

On dit enfin que ces conseillers consultés auraient répondu qu'ils ne croyaient pas devoir prendre une initiative qui, aux termes de la loi n'appartenait qu'à M. le préfet lui-même.

REMIREMONT.

La journée de dimanche a été bonne pour la démocratie à Remiremont.

Le bruit s'étant répandu dans la matinée que le citoyen Carlos Forel venait d'arriver de Plombières pour rendre visite à sa mère, qui habite notre ville, les démocrates remiremontais n'ont pas voulu attendre, pour témoigner leur vive sympathie au représentant montagnard, qu'il vienne les voir officiellement comme il le leur avait promis.

En moins de quelques minutes, une manifestation fut organisée, sincère et digne comme les républicains les aiment. La musique de la garde nationale s'est réunie spontanément pour donner une aubade à notre représentant, et bientôt les airs sacrés de la Révolution, la *Marseillaise* et le *Chant du Départ* ont retenti, mêlés aux acclamations de la foule qui avait envahi l'hôtel où le citoyen Forel était descendu.

Citoyens de tout âge, de toute fortune, de toute profession se pressaient là autour de leur mandataire fidèle; tous ont voulu lui serrer fraternellement la main, tous ont voulu fêter en lui, non pas un représentant du clocher, mais un des représentants démocrates-socialistes de la France; un des membres de cette Montagne tant calomniée, de cette Montagne décimée le 13 juin par les royalistes et pourtant toujours sur la brèche, toujours prête à mourir quand il le faudra pour défendre la République.

Le citoyen Carlos Forel leur a fait entendre de bonnes et encourageantes paroles auxquelles ils ont répondu par un cri unanime de *Vive la République*; ça été pour lui, nous n'en doutons pas, le plus flatteur des nombreux témoignages d'estime qu'il a recueillis dans cette journée.

Nous n'omettrons pas ici un épisode remarquable de la manifestation républicaine de Dimanche. De jeunes ouvriers de Remiremont, que la loi Bonaparte-Baroche a sans doute classés dans la *vile multitude*, sont venus présenter au citoyen Carlos Forel un magnifique bouquet, que le représentant montagnard a dû accepter de leur part comme un gage de l'union fraternelle de tous les démocrates, qui seule pourra sauver la République en 1852.

NEUFCHATEAU.

On nous écrit de Neufchâteau :

Pour la seconde fois depuis deux ans, M. le préfet des Vosges vient de se mettre en relation avec le conseil municipal de notre ville.

En novembre 1848, M. Dépercy, appelait l'attention de ce conseil sur la grande question de la nomination du président de la République et manifestait clairement, pour qui avait des yeux et des oreilles, combien la nomination du prince Louis-Napoléon Bonaparte serait dangereuse et fatale aux libertés publiques. Il voyageait alors pour la candidature du général Cavaignac.

Aujourd'hui il se dispose à *voyager* en l'honneur du prince Louis-Napoléon.

Pantin ne faisait pas mieux; d'anciens prétendent qu'il n'écrivait pas. Or, M. Dépercy vient d'exprimer le désir qu'une députation de la ville de Neufchâteau, choisie dans le sein du conseil municipal et de la garde nationale, s'associât à lui et aux siens, pour aller à Lunéville *rendre ses devoirs* au prince Louis-Napoléon Bonaparte. M. le maire ayant donné au conseil municipal lecture de la lettre de M. le préfet, cette *communication* fut accueillie par un éclat de rire et considérée comme une mauvaise plaisanterie. *Pas une seule voix*, pas même celle de M. le maire n'appuya la motion préfectorale.

Un tel fait n'a pas besoin de commentaire.

Toutefois, si je ne me trompe, il signifie que dans nos Vosges le temps des momeries politiques et des traditions princières et monarchiques est passé.

A bon entendeur, salut.

VITTEL.

La lettre suivante nous est adressée de cette commune :

Vittel, 16 août 1850

Citoyen Rédacteur,

Vous signaliez, dans l'un des derniers numéros de votre journal, l'anxiété dans laquelle se trouvait la population d'Epinal, de voir que la compagnie de sapeurs-pompiers de cette ville ne se réorganisait point. Pareille inquiétude existe ici.

Voici bientôt deux mois, que par décret du prince-président, sur un rapport de notre commandant de la garde nationale M. B..... qui a rempli en cette circonstance un bien triste rôle; la compagnie de sapeurs-pompiers de notre localité a été dissoute. L'administration départementale s'est jusqu'alors, pour des causes qu'il me serait difficile de faire connaître, obstinée, à ne pas réorganiser cette compagnie, maintenant même que les récoltes remplissent les greniers et que d'un moment à l'autre un sinistre, comme ceux que nous avons tant vu, peut arriver.

On sait ici qu'il importe peu, à M. le préfet, que la commune de Vittel brûle, que la ville d'Epinal brûle aussi, qu'est-ce que ça lui fait à lui, on lui a donné les motifs de provoquer la dissolution, et il paraît s'abriter derrière cette considération pour se refuser à la réorganisation, quant à présent, de notre compagnie.

Et M. le préfet ose encore faire un appel aux citoyens gardes nationaux, pour se rendre avec lui à Lunéville, faire une visite au prince-président. Mais c'est une dérision vraiment.... Son décret du 23 juin dernier ne l'a pas mis assez en odeur de sainteté, ici et dans nos environs, pour espérer qu'un seul citoyen, voire même son dévoué commandant, fera la moindre démarche en armes.

M. le préfet ouvrira-t-il les yeux après, et voudra-t-il bien entendre le vœu de notre population; c'est ce que nous saurons.

Agréé etc.

MUNICH.

— M. le maire de Remiremont nous a fait remettre samedi dernier, par son commissaire de police, quelque chose comme une feuille de papier-écouler, couverte d'écriture sur ses quatre pages avec un assez bon nombre de ratures et de pâtés d'encre. Sans les explications du commissaire de police nous n'aurions jamais reconnu dans ce brouillon de papier une lettre émanant officiellement d'un personnage qui porte l'habit brodé et l'épée au côté. Mais M. le maire est notaire, nous a-t-on dit, il se sera trompé sans doute en nous envoyant une *minute* au lieu d'une expédition.

Nous publions ci-dessous cette lettre dans toute son étendue, en regrettant toutefois de ne pouvoir en reproduire la physionomie excentrique et de bon goût.

M. le maire n'est pas content de notre article de vendredi dernier sur la malheureuse tentative qu'il a faite auprès du conseil municipal et des officiers de la garde nationale à propos du voyage de Lunéville; nous en sommes bien désolé de notre côté, mais nous maintenons tout ce que nous avons avancé, même après avoir lu l'étrange réclamation de M. le maire. Que quelques détails de notre récit manquent d'exactitude, c'est chose fort possible, mais qui ne change rien au fond et d'après M. le maire lui-même, le fond est vrai.

Nous avons laissé l'initiative de cette démarche ridicule sur le compte du sous-préfet; M. le maire la revendique; nous ne lui en faisons pas notre compliment.

Il ne trouve rien d'illégal dans sa convocation. Nous lui demanderons s'il pouvait réunir le conseil municipal sans une autorisation du sous-préfet, alors que la session avait été close la veille ou l'avant-veille?

Il n'a pas demandé au conseil l'autorisation d'aller à Lunéville. « J'ai demandé, chose fort différente, dit-il, s'il serait agréable au conseil que je fisse le voyage en

question, à mes frais. » C'est le fait capital pour nous; — peu nous importe le reste.

M. le maire ajoute plus loin, que pour le bien de la ville, on n'avait nullement besoin de crier cela sur les toits.

C'est la publicité qui gêne M. le maire, nous le concevons facilement. Quand on se dit démocrate, et un vieux, encore, qui a fait ses preuves, quand on n'approuve pas la conduite politique du président de la République et qu'on s'était promis malgré tout cela d'aller parader en frac bleu galonné devant ce même président, il est désagréable de voir le public mis dans la confidence de ces petites inconséquences d'amour-propre; il fallait alors que M. le maire fit prêter à MM. les conseillers le serment de ne rien dire de cette malencontreuse séance. Mais il n'en a pas été ainsi et jusqu'à ce qu'une nouvelle loi de la presse nous oblige à publier nos articles avec permission de M. le maire, nous dirons, ma foi, dans les limites de notre droit, tout ce qu'il nous paraîtra utile de dire sur les actes de ce fonctionnaire public, et nous n'en accueillerons pas moins avec grand plaisir, comme nous l'avons fait dans notre numéro du 9 de ce mois, à l'occasion d'une certaine démolition, toutes les communications favorables à l'administration municipale qui nous sembleront dignes d'être publiées.

Nous bornons là notre réponse à M. le maire de Remiremont, laissant à nos lecteurs le soin de faire justice des personnalités inconvenantes dont il a cru devoir semer sa trop longue lettre.

SELME DAVENAY.

Le maire de la ville de Remiremont,

AU CITOYEN RÉDACTEUR DU PEUPLE VOSGIEN.

Monsieur,

Dans votre numéro du 16, vous rendez compte à votre manière, de ce qui s'est passé au conseil municipal, et ailleurs, au sujet d'une communication faite par moi, d'une lettre relative au passage du président de la République à Lunéville.

Votre compte-rendu, qui a dû cependant vous être fourni par un membre du conseil municipal, le même sans doute qui a fait l'observation *judicieuse* dont vous parlez, ce compte-rendu manque d'exactitude sur plusieurs points. Il est malheureux que, pour certaines personnes, l'essentiel ne soit pas précisément de dire la vérité: la première chose c'est d'abord de parler et de faire du bruit; ensuite on mord un peu les gens à droite et à gauche pour s'entretenir la dent. Revenons à notre compte-rendu:

1° Je n'ai pas, comme vous le dites, été invité à réunir le conseil municipal; ni à lui rien communiquer. C'est de mon chef que je l'ai convoqué et lui ai fait la communication. La lettre n'était point de M. le préfet, elle était de M. le sous-préfet et portait ceci :

« M. le président de la République arrive à Lunéville le 24; M. le préfet et M. le sous-préfet vont lui rendre leurs devoirs: ils invitent MM. les maires à les accompagner avec les gardes nationaux qui voudraient faire le voyage. La réunion aura lieu à Gerbévillers le 24, à 7 heures du matin. » Il n'y a pas un mot de plus dans cette lettre, qui ne manque ni de convenance ni de légalité.

Maintenant, pour connaître les gardes nationaux qui voudraient faire le voyage, il fallait les consulter; de même qu'il fallait consulter le conseil municipal pour savoir s'il voulait, oui ou non, affecter une somme, soit 300 francs; par exemple, aux dépenses de ce voyage. C'est précisément ce qui a été fait; et je ne vois encore là rien d'inconvenant ni d'illégal.

2° Je n'ai pas demandé et n'avais pas à demander au conseil l'autorisation d'aller à Lunéville ou ailleurs au nom de la ville. Pour tout ce qui n'est pas du ressort du conseil; le maire représente la commune sans avoir besoin d'autorisation. J'ai demandé, chose fort différente, s'il serait agréable au conseil que je fisse le voyage en question; à mes frais; bien entendu, déclarant être prêt à partir en cas d'affirmative. Le conseil a été d'avis que je devais m'abstenir. Au point de vue de mes intérêts particuliers, je ne puis que le remercier de cet avis; mais pour le bien de la ville, on n'avait nullement besoin de crier cela sur les toits.

3° Votre manière de rapporter les votes semble dire que j'ai voté seul dans un sens, et tous les membres du conseil dans l'autre. Telle n'est guère mon habitude. Vous avez oublié de dire que, ne faisant que consulter le conseil, je m'étais abstenu de me prononcer et n'avais point voté du tout.

4° En soulignant les mots « prince-président, » vous voulez ou pouvez insinuer que je les ai prononcés. Je ne fais métier ni d'insulteur ni de flagorneur. Il n'y a pas de prince dans la République française; il y a un président, qui n'a pas besoin d'autre titre, un président pour qui je n'ai pas voté, bien que je susse parfaitement qu'il serait nommé; mais dans lequel je ne vois pas moins l'élu du peuple français et le chef légitime de son gouvernement.

Comme tel je le respecte et le respecterai jusqu'au bout; quels que soient mon opinion et mes regrets sur sa conduite politique.

5° Je n'ai pas été plus heureux, dites-vous, près des officiers de la garde nationale, que j'avais convoqués aussi; toujours par les ordres de M. le sous-préfet.... double erreur: 1° N'ayant fait que leur communiquer la lettre ainsi que

la décision du conseil, et les ayant laissés seuls, conférer ensemble, sans leur rien demander, je n'ai pu être ni heureux ni malheureux de ce qu'ils ont pu dire, des observations plus ou moins fondées, des scrupules plus ou moins sérieux mis en avant par quelques-uns. 2^{me} En ce qui concerne les ordres, vous saurez, monsieur, qu'un maire en donne, mais qu'il n'en reçoit pas.

6^o Enfin, vous triomphez surtout de ce que au lieu d'une simple communication, d'une simple conversation, comme je le voulais d'abord, j'aie été amené par une observation judicieuse, à laisser prendre au conseil une délibération en forme, qui a pu vous être communiquée. A cela je n'ai à répondre qu'une chose, c'est que le mauvais usage qu'on a fait de cette pièce prouve que j'avais grandement raison.

Un mot maintenant sur vos observations finales. Vous vous félicitez sur l'excellent effet produit par l'incident, etc. et trouvez que l'autorité excite votre compassion : merci pour moi. Qui êtes-vous, monsieur, pour nous traiter avec ce mépris?... mais comme ce sont là simplement vos impressions personnelles, je ne m'en occupe ici pas autrement, aujourd'hui du moins.

Voici seulement ce que je dis : Vous êtes, j'en suis sûr, un chaud démocrate ; — mais il y a deux démocraties : la démocratie parlante et la démocratie agissante. Vous êtes de la première, je me sens de la seconde ; (car j'en suis un aussi, moi, mais un vieux et qui a fait ses preuves). Il y a aussi la démocratie qui veut et entend l'autorité forte, ferme, et au plus haut point respectée, afin que cette autorité, dépositaire et régulatrice de la force commune, puisse, comme elle le doit, protéger la liberté et les droits de tous (car c'est bien là sa mission) ; c'est la démocratie gouvernementale, à laquelle je suis attaché inébranlablement ; et puis il y a la démocratie anarchique, c'est à-dire qui ne veut d'aucune autorité, d'aucun gouvernement, à laquelle le nom seul d'autorité est insupportable. Cette démocratie ne cherche qu'à faire des niches au pouvoir, et comme vous dites, ce qui peut nuire à l'autorité ou être interprété contre elle, produit toujours pour cette sorte de démocratie un excellent effet.

Ceux-ci, monsieur, ne remplissent absolument d'autre office que celui de mouches de coche de la démocratie. Ils lui font beaucoup plus de mal que de bien, et, pour mon compte, je les ai donnés bien des fois au... bon Dieu.

Salut et fraternité.

Le maire de Remiremont,
MAGNIEN.

17 août 1850.

M. et M^{me} Legros, d'Epinal, dont nous avons fait l'éloge si mérité dans un de nos derniers numéros, ont répondu à l'appel que quelques personnes leur avaient fait et donneront dimanche prochain, un concert à Remiremont.

La liste de souscription circule en ville et est déposée chez le concierge de la mairie, nous y avons vu une condition qui, nous l'espérons bien, sera inutile, c'est le chiffre de 60 souscriptions au moins, qu'il faut atteindre pour que le concert ait lieu, car tous voudront passer une délicieuse soirée dimanche prochain. On nous promet 7 à 8 morceaux de nos artistes et le concours des amateurs de notre ville.

A partir du 1^{er} janvier 1851, les prix de la poudre de chasse fine, surfine et extra-fine, fixés par la loi du 24 mai 1834 et par l'ordonnance du 26 décembre 1834, seront modifiés ainsi qu'il suit : Poudre de chasse fine, le kil. 9 fr. 50 c. — Idem superfine, 12 fr. — Idem extra-fine, 15 fr. 50 c.

Chronique des départements limitrophes.

STRASBOURG. — Jeudi, à une heure, M. Emile de Girardin est arrivé à Strasbourg ; il est descendu à l'hôtel de la Maison-Rouge.

— Le 4^e régiment de lanciers arrivera à Strasbourg le 19 de ce mois ; il prendra ses cantonnements dans les environs de la ville.

— La compagnie du train des parcs d'artillerie, actuellement à Strasbourg, est remplacée par un détachement du 1^{er} escadron de cette arme, en garnison à Toul.

(Courrier du Bas-Rhin.)

— M. West, ex-sergent instructeur de la garde nationale, actuellement préfet du Bas-Rhin, vient d'être nommé chevalier de la Légion-d'Honneur. (Démocrate du Rhin.)

MOLSHEIM. — Un incendie considérable a éclaté dans notre commune pendant la nuit du 12 au 13 août. Une vaste habitation contenant plusieurs familles pauvres, a été dévorée par le feu, et tout le mobilier détruit. Les causes de ce sinistre sont encore inconnues.

SAVERNE. — Le 4^e escadron du train des parcs d'artillerie, en garnison dans notre ville, est parti pour Saint-Omer.

SAAR-UNION. — Une trombe d'eau épouvantable a crevé dans la journée du 7 août sur le territoire des communes de Harskirchen et Saar-Union. Le dommage est évalué à près de 90,000 fr.

COLMAR. — Les conseils généraux sont convoqués en session ordinaire pour le 26 août prochain.

La population du Haut-Rhin sait, qu'à l'exception de quatre ou cinq républicains, tous les autres membres du

conseil appartiennent à l'opinion orléaniste et légitimiste.

Or, le parti royaliste en est venu au point de briser la planche, au moyen de laquelle il entendait passer les eaux de la République pour arriver en monarchie ; il n'est donc pas à craindre que nos honorables Burgraves émettent le vœu d'une prorogation des pouvoirs du président.

Ces messieurs ne demanderont pas la révision de la Constitution ils savent que demander cette révision par l'assemblée actuelle et avant le terme prescrit, serait une illégalité, qui au lieu de faire naître la confiance et la prospérité dans le pays, aurait pour résultat fatal de le jeter dans les catastrophes dont on ne peut pas calculer la portée.

Tout ce que le conseil pourrait faire, s'il voulait se mettre sur le terrain politique, ce serait de demander l'abrogation de la loi des XVII.

Le fera-t-il ? Nous en doutons.

Les séances du conseil sont publiques. Nous engageons les citoyens à honorer de leur présence les délibérations de nos représentants du département.

Nous donnerons la relation des décisions prises.

(République du Peuple.)

— La mairie veut offrir un bal au président de la République. Elle a ouvert à cet effet une souscription, mais personne, dit-on, ou à peu près ne se présente. Nous espérons bien, qu'à défaut d'un nombre suffisant de signatures, les dépenses ne seront pas couvertes par la caisse municipale. Dans une des villes qui ont eu dernièrement le bonheur d'être visitées par le général Castellane, pareille chose est arrivée ; alors l'administration a été forcée de faire passer le commissaire de police chez tous les fonctionnaires et employés du gouvernement, avec la liste de souscription, pour les inviter à signer, et comme malgré cette invitation honnête, le chiffre des souscripteurs était très restreint, force a été d'augmenter le prix de la souscription, le conseil municipal refusant de payer les violons. Avis aux bonapartistes qui ne croiraient souscrire que pour une faible contribution.

(Le Republicain du Rhin.)

ENSISHEIM. — Nous recevons de nouveaux renseignements sur les faits au sujet desquels nous avons appelé récemment l'attention de M. le préfet et de la commission de surveillance. Des plaintes douloureuses s'échappent de l'enceinte même de la maison centrale : on réclame à grands cris une enquête et une prompt justice, que fera l'autorité ?

Nous lui remettons toutefois en mémoire les enquêtes administratives et judiciaires qui ont eu lieu à Melun et à Clairvaux, et qui ont mis au jour des faits si déplorables. Il se pourrait aussi que le ministère du parquet ne fût pas indispensable à Ensisheim. (idem.)

ALTKIRCH. — Un nouveau procès politique s'ouvrira bientôt ; la haute cour va sans doute être appelée à siéger dans peu de temps.

Le citoyen Avril, l'un des représentants contumaces, condamnés à Versailles, en suite de la manifestation du 15 juin, vient de se constituer prisonnier. Il est au secret dans les prisons d'Altkirch.

Que tous les bons citoyens viennent au secours de notre ami pour l'aider à supporter les rigueurs de la prison et du long trajet qu'il aura à parcourir. (Idem.)

CHRONIQUE EDIFIANTE.

Nous lisons dans l'Industriel Elbeuvien :

« Le curé de Saint-Aubin-d'Ecrosville, près le Neubourg, traduit devant le jury de la cour d'assises de l'Eure pour attentats à la pudeur sur un grand nombre de jeunes garçons, a été condamné, jeudi dernier, aux travaux forcés à perpétuité. »

— Le Messager du Nord publie le fait suivant :

« Un individu portant un costume religieux a été éconqué hier à la prison du Palais-de-Justice de Lille et placé au secret aussitôt son arrivée. Cet homme appartient à la congrégation catholique qui dirige la maison d'aliénés de Lommelet. Il est accusé, dit-on, de viol ou d'attentat à la pudeur sur la personne d'un enfant du sexe féminin. C'est une chose déplorable de constater le nombre considérable de faits de ce genre reprochés depuis quelque temps à des individus qui, par leur position et leur habit, devraient pratiquer la continence au plus haut degré. »

— On lit dans le Courrier de Loir-et-Cher :

« L'un de nos chefs-lieux de canton est très-scandalisé en ce moment par une fuite, qu'on dit être momentanée, que le curé vient de faire en Angleterre, en compagnie d'une jeune religieuse d'origine anglaise, âgée de dix-sept ans, et fort jolie. On jase beaucoup sur cette double absence. Pourquoi aussi s'obstine-t-on à interdire le mariage aux prêtres ? »

— On nous écrit du Havre :

« Un honnête cultivateur, habitant la commune de M..., arrondissement du Havre, avait acheté un Almanach des opprimés. Le curé de l'endroit en ayant eu connaissance, manda chez lui le possesseur de l'almanach, qui trouva au presbytère le maire et le curé flanqué de deux gendarmes. »

Le cultivateur fut questionné avec beaucoup d'adresse et de persistance ; le maire et le curé voulaient savoir d'où lui venait l'almanach. Peu satisfait de ses réponses, le curé s'écria que ce livre était contraire à la religion, il le saisissait et ne le rendrait pas. Force fut au cultivateur de céder, car les regards des deux gendarmes étaient très-significatifs.

« Ce fait est peu important en lui-même, mais il prouve que les modérés, les amis de la famille et de la religion, savent trouver des moyens expéditifs, énergiques pour détrousser les républicains. »

— L'Emancipation de Toulouse raconte le fait suivant :

« Nous avons signalé les actes odieux de brutalité auxquels un enfant de huit ans et demi, le jeune H..., fils d'un limonadier de la place de Saint-Pantaléon, avait été en butte de la part d'un frère de la Doctrine chrétienne, attaché à l'école Saint-Jérôme. M. le docteur Popis avait constaté de larges ecchymoses sur les bras et sur les jambes de la victime, et d'après l'avis de M. le commissaire central, le père s'était transporté au noviciat pour demander satisfaction aux supérieurs de l'instituteur barbare avant que la justice suivit son cours. »

« Un exemple tristement célèbre a trop prouvé quels égards la répression civile trouve chez les communautés religieuses. M. H. fut berné et ne put même apprendre le nom de famille du bourreau de son fils, qui s'appelle en religion le frère Lirien. Doublement indigné, M. H. a déposé une plainte en règle entre les mains de M. le procureur de la République. On n'est pas sans doute trop rassuré au couvent sur les suites que peut avoir cette affaire, car, à ce que nous apprenons, le frère Lirien ne fait plus la troisième classe à l'école Saint-Jérôme, et même il aurait quitté, par ordre supérieur, la communauté de Toulouse. »

— Le Progrès d'Indre-et-Loire enregistre le fait suivant :

« On écrit de la Rochelle :

« Le frère Astier, directeur des écoles chrétiennes de Fontenay-le-Comte (Vendée), s'est enfui, laissant pour 70 à 80 mille francs de dettes dans la ville. Cet homme jouissait d'une confiance sans bornes dans le pays, où, d'ailleurs, il habitait depuis longues années. »

« Il est fâcheux que ce coup soit fait par un instituteur congréganiste. Quel beau sujet de déclamation pour les royalistes de toutes les couleurs, si c'eût été un laïque : avec quel aplomb on eût déduit de ce fait particulier la conséquence générale qu'il faut se hâter de détruire l'Université de fond en comble. Tous les universitaires eussent été sans nul doute, non seulement des panthéistes et des rationalistes, des impies et des athées, des hommes immoraux et corrompus, mais des voleurs. »

BOURSE DU 16 AOUT 1850.

3 p. 0/0 comptant... 58 40
3 p. 0/0 comptant... 97 10

Le Rédacteur-Gérant, SELME DAVENAY.

ANNONCES.

A CÉDER.

Un fonds de commerce de mercerie très-bien achalandé dans un quartier très-populeux, rue du Grand-Rualménil, à Epinal, en face la grande fontaine.

On consentirait un long bail et à des conditions avantageuses.

S'adresser franco à M^{me} veuve Leclerc Maudru.

POUR 10 FRANCS

ON PEUT ALLER

EN CALIFORNIE.

La société la Californie voulant secondar de tout ses moyens l'élan qui pousse à l'émigration, a décidé qu'elle ferait partir cent travailleurs sans exiger d'eux aucun paiement, sous quelque prétexte et pour quelque cause que ce soit ; à cet effet, elle a divisé 20,000 actions de dix francs en cent séries de 200 actions ; les souscripteurs d'une série auront le droit de choisir entr'eux celui qui pourra partir gratuitement ou de désigner une personne qui jouira de cette faveur.

Cette combinaison permettra aux conseils municipaux, au clergé, aux bureaux de bienfaisance et aux personnes aisées, tout en faisant une bonne affaire, un placement certain et avantageux, et pour une somme minime, de donner les moyens de faire fortune aux hommes d'intelligence et de moralité qui ne peuvent par eux-mêmes profiter des avantages offerts par la compagnie.

D'après des calculs établis sur des chiffres incontestables, les actions donneront annuellement quatorze capitaux pour un, qui, multipliés par la durée de la société, assurent une somme de 1,260 fr. aux actions de dix francs, soit 140 fr. par an, et à celles de 100 fr. douze mille six cents francs.

L'émission de ces actions sera close le 31 août, le premier départ des travailleurs devant s'effectuer sur un des navires de la compagnie du 1^{er} au 15 septembre prochain.

Envoyer un mandat sur la poste ou sur une maison de Paris, à l'ordre de MM. Vigourel et compagnie, banquiers, gérants de la Compagnie, rue Neuve Saint-Augustin, n° 20.

Remiremont, Imp. et Lith. Mougin.